Image not found or type unknown

Médiation pénale pour dégradation

Par **MILLON**, le **28/10/2016** à **17:45**

Bonjour,

Auteur de dégradations sur véhicule, étant passé devant un médiateur avec la victime il en ressort: une amande de 10000euros pour réparations et remboursement des frais engendrés.
La victime n'a pas présenté les factures, le médiateur ne lui a pas demandé d'ailleurs...
J'ai accepté de rembourser la victime mais je souhaiterais voir ces factures soit disant existantes mais non présentées...
Suis je en mesure de réclamer ces factures, j'en ai fait part par courrier au médiateur mais ne m'a pas répondu.
Merci de me répondre

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés